

Bref aperçu

Date d'offre initiale du fonds : Novembre 2009
Gestionnaire : Société de gestion d'investissement I.G. Ltée.

Valeur totale du fonds : 5 511 215 \$

Rotation du portefeuille : 15,56 %

Tous les renseignements en date du 31 décembre 2010

FPG prudent Allegro IG/GWL

La Great-West, compagnie d'assurance vie

Fonds de placement garanti du Groupe Investors

Garanties de la police	Unités avec FAD			Unités sans frais d'acq. ni frais de sortie		
	Ratio des frais de gestion (RFG %)	Valeur liquidative par unité (\$)	Unités en circulation	Ratio des frais de gestion (RFG %)	Valeur liquidative par unité (\$)	Unités en circulation
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 %	2,66	10,49	109 010	2,73	10,47	26 928
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	2,76	10,47	256 694	2,80	10,47	4 502
Garantie applicable à l'échéance de 100 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	2,93	10,45	124 597	2,98	10,45	4 530

Placement minimal au départ* : 50 \$; placement supplémentaire : 50 \$ Un minimum de 5 000 \$ est exigé à l'établissement d'un FERR.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds de placement garanti, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à l'heure actuelle à consacrer 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe, 30 pour cent à des actions et 10 pour cent à des titres immobiliers.

Dix principaux placements

en % de l'actif

1. Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors	20 %
2. Fonds Investors d'obligations gouvernementales*	15 %
3. Fonds d'obligations canadiennes Investors	15 %
4. Fonds de croissance d'actions canadiennes IG Mackenzie Maxxum	14 %
5. Fonds de biens immobiliers Investors	10 %
6. Fonds de croissance É.-U. IG AGF	6 %
7. Fonds global d'obligations Investors	5 %
8. Fonds d'obligations à rendement réel Investors	5 %
9. Fonds européen IG Mackenzie Ivy	5 %
10. Fonds d'actions japonaises Investors	5 %

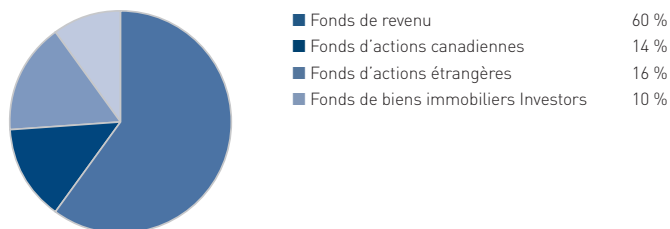
Total des placements : 1

Les dix principaux placements représentent 100 % du Fonds.

*Efficace le 6 mai 2011 le Fonds d'obligations gouvernementales fusionné dans le Fonds d'obligations canadiennes IG/GWL

Répartition des placements

en % de l'actif



À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire avoir accès à une grande variété de fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de participation, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Puisque les fonds sous-jacents investissent dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

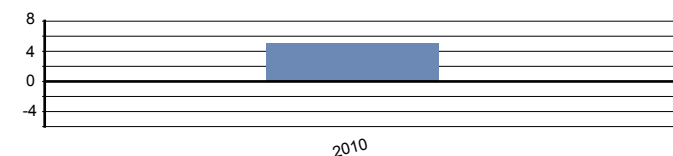
La présente section indique les rendements du fonds au cours de la dernière année (propriétaire de police qui aurait choisi une garantie 75/75). Les rendements sont présentés après déduction des RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. Aussi, Les rendements réels après impôt dépendent de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans le fonds il y a un an et qui aurait choisi la garantie 75/75 aurait un placement d'une valeur de 1 049 \$ au 31 décembre 2010, ce qui équivaut à un taux de rendement annuel moyen de 4,3 pour cent.

Rendements annuels

Le graphique suivant montre le rendement du fonds au cours de la dernière année (propriétaire de police qui aurait choisi une garantie 75/75). La valeur du fonds a augmenté durant cette période.



Quel est le degré de risque?

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	--------	----------------	-------

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour de plus amples renseignements.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la section portant sur la garantie applicable de la notice explicative et au contrat.

Combien cela coûte-t-il?

Au moins l'une des options de frais d'acquisition suivantes s'appliquera. Pour plus de précisions, veuillez consulter la notice explicative et discuter de ce point avec votre conseiller.

FRAIS D'ACQUISITION :

Options de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option avec frais d'acquisition différés (FAD)	Si vous demandez le rachat d'unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,5 % moins de 2 ans, vous payez 5,5 % moins de 3 ans, vous payez 5,0 % moins de 4 ans, vous payez 4,5 % moins de 5 ans, vous payez 4,0 % moins de 6 ans, vous payez 3,0 % moins de 7 ans, vous payez 1,5 % 7 ans et plus, vous payez 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez, une commission pouvant atteindre 4,10 % est versée. Les FAD ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant que vous retirez. Tous les FAD que vous versez sont remis au Groupe Investors. Le calendrier des FAD est établi selon la date à laquelle vous avez investi la prime. Le rachat d'unités à intervalles réguliers aux termes du plan de retraits systématiques (PRS) se fait sans frais lorsque : <ul style="list-style-type: none"> le barème des frais de rachat qui s'applique à ces unités a pris fin; ou lorsque le montant total racheté durant une année civile aux termes du PRS est égal ou inférieur à 12 pour cent de la valeur marchande au 31 décembre de l'année précédente.
Option sans frais d'acq., ni frais de sortie (FA ni FS)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez faire racheter des unités sans que cela ne donne lieu à des frais d'acquisition différés.

FRAIS PERMANENTS DU FONDS :

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend aussi les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous car ils réduisent le rendement de votre placement. Le coût de toute option de garantie additionnelle n'est pas compris dans le RFG. Vous devez régler le coût de telles options comme il est décrit ci-après. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la section portant sur la garantie applicable de votre contrat d'assurance.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Garanties de la police	RFG		Garantie additionnelles offertes		
	taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds		Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance	Option de garantie de revenu viager
	Unités avec FAD	Unités sans FA ni FS			
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 %	2,66	2,73	-	-	-
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	2,76	2,80	0,11	-	-
Garantie applicable à l'échéance de 100 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	2,93	2,98	0,11	0,11	-

Commission de suivi

Le Groupe Investors verse la commission de suivi à votre conseiller, à partir des honoraires reçus du fonds en contrepartie des services qui vous sont fournis, tant que vous détenez des unités du fonds. Fondée sur la valeur de vos placements, la commission de suivie correspond à ce qui suit :

- Option avec frais d'acquisition différés (FAD) – jusqu'à concurrence de 0,63 % par année
- Option sans frais d'acquisition, ni frais de sortie – jusqu'à concurrence de 0,73 % par année

Autres frais :

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds. Ces frais sont remis au fonds.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et demander par écrit d'annuler la police de fonds distincts, le premier paiement automatique de la prime ou tout montant forfaitaire versé à l'égard de la police dans les deux jours ouvrables qui suivent la première de ces deux éventualités : la date à laquelle vous avez reçu la confirmation de l'opération ou cinq jours ouvrables après la mise à la poste de la confirmation.

Votre demande d'annulation doit être faite par écrit et peut être envoyée par courriel, par télécopieur ou par la poste. Le montant remboursé correspondra au montant de la prime annulée ou à la valeur des parts applicables acquises le jour du traitement de votre demande, selon le moindre de ces deux montants. Le montant remboursé s'appliquera uniquement à l'opération en question et inclura le remboursement des frais d'acquisition ou des autres frais que vous aurez payés.

Renseignements

Communiquez avec le Groupe Investors ou votre conseiller pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information sur le Fonds. Ces documents et l'Aperçu du Fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Au Québec :
Groupe Investors
2001, rue University, bureau 2000
Montréal, Québec H3A 2A6

Ailleurs au Canada :
Investors Group
447 Portage Avenue
Winnipeg, Manitoba R3C 3B6

1-800-661-4578

1-888-746-6344

www.groupeinvestors.com